

# Qu'est-ce que l'ECTS?

## ECTS ? European Credit Transfer and Accumulation System

Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) est un système européen de reconnaissance des prestations d'études qui permet également de les transférer et de les accumuler. Centré sur l'étudiant-e, il se base sur le volume de travail qu'il ou elle doit fournir en vue de réaliser les objectifs d'une unité d'enseignement. Ceux-ci sont fixés de préférence sous forme d'acquis de formation (learning outcomes). Le volume de travail est exprimé en crédits:

- 1 crédit correspond à un volume de travail de 25 à 30 heures
- 60 crédits correspondent à 1 année d'études à plein temps
- En Suisse, 180 crédits sont nécessaires pour obtenir un diplôme de bachelor, et
- 90 à 120 crédits pour un diplôme de master

[Histoire et fonction](#)

[Caractéristiques principales](#)

[En Suisse](#)

[Documents](#)

Histoire et fonction

L'ECTS a été mis au point à partir de 1989 en marge du programme de mobilité européen Erasmus, afin de faciliter la reconnaissance des prestations d'études accomplies dans d'autres institutions (fonction de transfert).

En signant la [Déclaration de Bologne](#) en juin 1999, les ministres européens de l'éducation ont fait de l'ECTS une des pierres angulaires de l'harmonisation des structures de l'enseignement supérieur européen. Cela signifie que l'ECTS sera appliqué dans toutes les filières d'études supérieures (fonction d'accumulation).

ECTS est ainsi l'instrument qui permet non seulement de transférer des prestations mais de les accumuler au cours des études et concerne désormais tout étudiant-e. Cet élargissement des fonctions de l'ECTS a nécessité l'adaptation du système: différents projets y ont été et sont consacrés ([projet Tuning](#)).

Un cursus d'études correspond désormais à un nombre déterminé de crédits (bachelor = 180, master = 90-120, en Suisse). Ceux-ci sont ventilés sur les différentes composantes ou unités d'enseignement du cursus au prorata du travail exigé pour atteindre les acquis de formation. Les étudiants les acquièrent (accumulent) au cours de leurs études, suite à la vérification de leurs acquis. L'instauration de l'ECTS induit un changement radical de perspective: la formation supérieure est envisagée du point de vue d'étudiant-e et du travail fourni pour atteindre les learning outcomes.

Caractéristiques principales

L'ECTS repose sur le principe qu'une personne étudiant à plein temps fournit un volume de travail équivalent à 60 crédits au cours d'une année académique. Ces crédits sont ventilés sur les différentes composantes du cursus (cours, modules, autres unités d'enseignement) de l'année, au prorata du travail qu'elles exigent. En Europe, un-e étudiant-e à plein temps travaille de 36 à 40 semaines par année, ce qui porte le crédit entre 25 et 30 heures.

Le volume de travail mesure le temps qu'un étudiant-e a besoin en moyenne pour atteindre les acquis de formation et comprend l'ensemble des activités faisant partie des études: participation aux cours et séminaires (heures de présence, préparation, travail de suivi), stages, travail personnel (à la bibliothèque, chez soi), préparation des examens, examens, travail de diplôme, mémoire, etc.

Les crédits ne sont obtenus qu'une fois que l'étudiant-e a réussi les modalités d'évaluation des learning outcomes. Cela peut se faire sous forme d'un examen écrit ou oral, pendant, à la fin de ou après l'unité d'enseignement, sous la forme d'un exposé ou d'un travail écrit, en confirmant la participation active de l'étudiant au cours ou en vérifiant ce que l'étudiant a acquis en travaillant par lui-même.

Les acquis sont évalués qualitativement par le biais de notes. L'ECTS propose une échelle de notes relative qui peut être utilisée à des fins comparatives. L'échelle de notation ECTS a pour but de pallier les inconvénients dus à la multiplicité des systèmes et des pratiques de notation. Elle se base sur des données statistiques des acquis et évalue chaque étudiant-e par rapport aux autres. Les grades sont attribués aux étudiant-e-s ayant réussi, selon l'échelle de réussite suivante:

- A les 10% meilleurs
- B les 25% suivants
- C les 30% suivants
- D les 25% suivants
- E les 10% suivants

Ceux n'ayant pas réussi obtiennent un FX (échec: un certain travail supplémentaire est nécessaire pour réussir) ou F (échec: un travail considérable est nécessaire).

L'ECTS n'est pas qu'un système de crédits, il met à disposition des informations complètes sur l'offre de formation d'une institution et facilite la compréhension, la comparaison et la transparence des filières d'études. Les documents clés sont :

- le dossier d'information ou le catalogue des cours qui comporte toutes les informations relatives à l'institution et à son offre,
- le contrat d'études (learning agreement), conclu entre les deux établissements et l'étudiant-e avant un séjour de mobilité,
- le relevé de notes qui présente le travail fourni en dressant la liste des cours suivis et des crédits obtenus et
- le supplément au diplôme (DS) qui accompagne tout diplôme et permet de rendre davantage compréhensible la signification des différents diplômes et leur reconnaissance académique ou professionnelle. Ce document, standardisé à l'échelle européenne, renseigne sur le type de filière suivie, ses exigences et sa place au sein de l'enseignement supérieur du pays.

En Suisse

En signant la Déclaration de Bologne en juin 1999, la Suisse a donné le coup d'envoi à un renouvellement structurel et qualitatif de l'ensemble des études supérieures. La Conférence universitaire suisse (CUS) a édicté le 4 décembre 2003 des directives à ce sujet et mandaté la CRUS de la mise en œuvre. L'art. 2 "crédits" définit les principes clés devant régir l'utilisation de l'ECTS:

<b>Art. 2: Crédits</b>
------------------------

al. 1 Les universités attribuent des crédits conformément au système européen de transfert de crédits d'études (ECTS), sur la base de prestations d'études contrôlées.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

al. 2 Un crédit correspond à une prestation d'études exigeant entre 25 et 30 heures de travail.
-------------------------------------------------------------------------------------------------

Ces principes sont expliqués en détail dans les Recommandations de la CRUS pour l'utilisation de l'ECTS, rédigées en accord avec les dispositions relatives à l'ECTS en vigueur en Europe.

Toutes les hautes écoles universitaires suisses utilisent désormais l'ECTS dans les nouveaux cursus d'études.

<b><i>Documents de référence sur l'ECTS</i></b>	
ECTS Key Features	Fr <a href="#">PDF</a> De <a href="#">PDF</a> En <a href="#">PDF</a>
ECTS Users' Guide (2009 Version)	En <a href="#">PDF</a>
Recommandations de la CRUS pour l'utilisation de l'ECTS	Fr <a href="#">PDF</a> De <a href="#">PDF</a>
Recommandations de la CRUS en vue de l'introduction du supplément au diplôme	Fr <a href="#">PDF</a> De <a href="#">PDF</a>
<b><i>Divers documents relatifs à l'ECTS en Suisse</i></b>	
Enquête ECTS 2007 Résultats d'une enquête menée dans les universités suisses en 2007 sur l'utilisation de l'ECTS.	Fr <a href="#">PDF</a> De <a href="#">PDF</a>
Rapport 2003 sur l'état d'avancement de la mise en place et de l'utilisation de l'ECTS dans les universités suisses	Fr <a href="#">PDF</a> De <a href="#">PDF</a>
Documentation des workshops ECTS organisés par la Coordination Bologne de la CRUS	<a href="#">Documentation</a>

© 2010 – Rektorenkonferenz der Schweizer Universitäten (CRUS)